

Objectif 11 Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques

Objectif XI : Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques

Dans l'esprit des parcs nationaux de garantir une « Nature en partage », l'Établissement public est porteur d'une politique d'accueil du public par la mise en place de nouvelles structures d'accueil intégrées dans le paysage et d'outils de découverte de l'exceptionnalité et de la fragilité du territoire.

[...]

- **Mesure partenariale 22 : Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité**

L'information des visiteurs leur permet de prendre conscience de la richesse du patrimoine. De plus, une communication visant à sensibiliser les visiteurs sur la fragilité des espaces du coeur est mise en place de façon saisonnière afin de véhiculer des messages sur les « écogestes » (gestes respectueux de l'environnement). En utilisant notamment les réseaux propres aux usagers (fédérations, journaux internes, commerces et presse spécialisée...), via des actions de sensibilisation et des cartes adaptées, les écogestes concernent le risque d'incendie en milieu forestier en période estivale, l'importance de rester sur les sentiers balisés et de ne pas abandonner ses déchets...

Ils visent également, en mer, à inciter les usagers à mouiller prioritairement sur des zones peu sensibles (sable) ou privilégier des pratiques en dérives (pêche, plongée...) à chaque fois que cela est possible et à adopter les gestes ou équipements réduisant leurs impacts sur les fonds.

Des dispositifs de renfort estival du type « patrouilles estivales » ou « écogardes » sur les espaces terrestres et marins du coeur permettent de répondre à cet objectif auprès de tous les publics tout en garantissant le contact humain. Leur discours, en coordination avec les partenaires de l'Établissement public du Parc (offices de tourisme, service sociaux et de loisir des collectivités territoriales, encadrants des sports de nature et de loisirs, gestionnaires, restaurateurs...) s'appuie sur des outils de communication expliquant la richesse des patrimoines, les itinéraires et sites remarquables du coeur, les réglementations particulières, etc.

D'autres actions contribuent également à l'information et à la sensibilisation du public :

- des actions pédagogiques auprès des résidents des communes concernées pour valoriser le territoire et expliquer ses objectifs et ses actions ;
- des programmes pédagogiques, de sensibilisation et d'animation en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement et les services sociaux et de loisir des collectivités territoriales à terre et en mer ayant pour objectif la valorisation du territoire et le respect des patrimoines ;
- des lieux d'animation terrestre ou aquatique en proposant à la fois un encadrement et un accès libre pour faire découvrir les patrimoines.

Objectif 11 Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associés
Informe, sensibilise, balise et met en place une signalétique adaptée Expérimente la mise à disposition d'information par le biais de nouvelles technologies de l'information et de la communication	Participent à l'effort de sensibilisation	BdR Tourisme et Offices de tourisme, associations d'éducation à l'environnement, propriétaires et gestionnaires fédérations de sports de nature, professionnels du tourisme
La mesure partenariale 22 s'applique à tout le coeur		

[...]

- **Mesure partenariale 24 Mettre en place une signalétique et un balisage harmonisés en respectant la naturalité des sites**

Une harmonisation et amélioration des dispositifs de signalétique est réalisée à l'échelle du parc national, tout en respectant la naturalité des sites, notamment les sites classés.

[...]

- **Mesure partenariale 25 Mettre en place des partenariats avec les fédérations, les associations et les clubs de sports de nature**

Des conventions de partenariat entre les acteurs des sports de nature (CDOS, fédérations, DRJSCS, syndicats de professionnels) et l'Établissement public contribuent à atteindre l'Objectif XI. Les activités les plus particulièrement concernées sont les suivantes :

- les usages marins : plaisance, écoles de voile, kayak de mer et activités associées, plongée ;
- les usages terrestres : activités sportives de falaises, randonnée, cyclisme, spéléologie.

Cette action contribue également à limiter les impacts négatifs sur les milieux naturels des activités de loisirs et de sports de pleine nature.

Des journées thématiques (ateliers d'échange, formation sur le terrain, conception commune d'outils de communication) sur la prise en compte de la dimension éducative des usages mobilisent les fédérations et les professionnels, et permettent de capitaliser et de diffuser les expériences.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associés
Met en place des modalités de concertation et de participation des acteurs	Promeuvent la démarche	CDOS, fédérations de sports de nature, Associations, Clubs, DRJSCS
La mesure partenariale 25 s'applique à tout le coeur		

Objectif 11 Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques

[...]

- **Mesure partenariale 27 : Améliorer la communication à l'échelle du parc national et au-delà**

Les comportements citoyens doivent être mis en oeuvre de la manière la plus exigeante dans le coeur de parc, mais la communication doit être également présente dans les zones d'interface. La coordination des messages contribue ainsi d'une part, à une meilleure orientation des visiteurs et d'autre part, à une prise de conscience pour le visiteur des richesses et des enjeux du Parc national. Il s'agit donc :

- .au niveau de l'ensemble du territoire, et sans doute plus largement, d'orienter les visiteurs vers les potentialités du coeur de parc : un type de paysage, une catégorie de loisirs, etc ;
- .d'améliorer la lisibilité et la perception des sites et de leurs enjeux, de mettre en réseau les lieux d'information et d'accueil et d'en créer de nouveaux.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Mobilise les financements Met en place les modalités de concertation et de participation des acteurs	Promeuvent la démarche	CRT, BdR Tourisme, OTSI, propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels, médias.
La mesure partenariale 27 s'applique à tout le coeur		

[...]

- **Mesure partenariale 29 : Associer les usagers à des actions collectives éco?citoyennes**

Certains partenariats sont mis en oeuvre avec les usagers au travers d'actions collectives notamment pour la médiatisation, l'acquisition de données scientifiques, la mise en valeur ou la restauration des patrimoines. Par exemple, les usagers de la mer et de la terre, co?organisent avec le Parc national des actions de ramassage des macro?déchets, de nettoyage des plages et des ports, de récupération de filets fantômes et de lignes de pêche abandonnées. La mise en valeur des espaces périurbains est initiée, avec l'aide du Parc national, par les associations et les usagers en faveur de la création ou de la réhabilitation des restanques et des jardins partagés.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Organise et met en oeuvre certaines actions éco-citoyennes sur le territoire	Participent aux actions éco?citoyennes	Tissu associatif local : Association d'éducation à l'environnement, médiation sociale, d'usagers, d'habitants...

Objectif 11 Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques

Met en place les modalités de concertation et de participation des acteurs

La mesure partenariale 29 s'applique à tout le coeur

Page 96 de la Charte PNCal

Référence ID de l'article : #1519

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 20:18